



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mal-être des étudiantes et étudiants

Question écrite n° 36150

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la souffrance étudiante et le mal-être qui s'est profondément accentué depuis le début de la crise sanitaire. Isolés dans des logements minuscules, livrés à eux-mêmes, parfois en grande précarité financière, les étudiants et étudiantes n'en peuvent plus. Le taux d'encadrement psychologique dans les universités françaises est le plus bas d'Europe, dix fois inférieur à celui recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Il faut réagir vite, sans attendre de nouveaux drames. Aussi, Mme la députée demande à Mme la ministre quelles mesures urgentes elle compte prendre pour répondre à la détresse étudiante et prévenir de nouveaux suicides. Si des embauches de psychologues vont dans le bon sens, elle lui demande de détailler le nombre de ces recrutements et les conditions dans lesquelles ils pourront se déployer sur l'ensemble du territoire. De plus, elle tient à souligner qu'elles ne sauraient suffire à résoudre la situation du problème structurel de l'enseignement précarisé, qui participe au mal-être étudiant.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a mis en place de nombreuses mesures afin de répondre à la souffrance psychologique des étudiants. Leur réussite académique et leur santé mentale sont au cœur des priorités du ministère. Pour favoriser le maintien du lien social, les étudiants ont la possibilité de suivre des cours en présentiel un jour par semaine à l'université dans la limite de 20 % des places occupées, comme annoncé par le Président de la République à Saclay en janvier dernier. Cette jauge a été portée à 50% le 19 mai 2021, conformément aux annonces de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal. La création de 20 000 emplois étudiants supplémentaires pour des missions de tutorat et de 1 600 référents étudiants dans les cités universitaires CROUS de France contribuent également à lutter contre l'isolement. De plus, depuis le lundi 8 février 2021, les restaurants universitaires peuvent à nouveau accueillir les étudiants dans le strict respect des protocoles sanitaires. Il s'agit de permettre aux étudiants de consommer leur repas à emporter dans un espace adapté. Par ailleurs, tous les étudiants ont dorénavant la possibilité de bénéficier du ticket de restauration universitaire à 1 €, deux fois par jour. Au mois de mai 2021, ce sont plus de 8 millions de repas qui ont été vendus depuis la généralisation du dispositif. Les établissements d'enseignement supérieur et leurs services se sont fortement investis pour répondre à la détresse étudiante. Les services de santé universitaires et les services sociaux sont restés pleinement accessibles et ont joué un rôle déterminant auprès d'eux. Certains ont constaté une hausse jusqu'à 30 % des consultations en psychologie. Afin de renforcer cet accompagnement, 80 postes de psychologues ont été créés afin de renforcer les services de santé universitaires. 60 travailleurs sociaux seront recrutés dans les CROUS, et cela jusqu'à la fin de l'année 2021. Le dispositif Santé Psy Étudiant vient s'ajouter à ces recrutements. Les étudiants qui en ressentent le besoin peuvent bénéficier d'un soutien psychologique, sans avance de frais, entièrement gratuit et dans le cadre d'un parcours de soin. Depuis le 10 mars 2021, la plateforme nationale d'accompagnement psychologique santepsy.etudiant.gouv.fr est lancée. Cette plateforme recense actuellement plus de 1 300 psychologues volontaires et permet d'accélérer la prise en

charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin. La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) doit également permettre d'accompagner le développement et l'adaptation de la vie étudiante et de campus dans toutes ses composantes, de l'accès aux soins à l'aide sociale en passant par le soutien aux projets associatifs et culturels. Plus de 29 M€ de crédits CVEC ont été utilisés par les établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires de la CVEC, entre le 17 mars 2020 et le 6 avril 2021, pour soutenir les étudiants et améliorer leurs conditions de vie. De nombreux partenariats avec les secteurs privé, associatif et médical permettent également de mieux répondre aux besoins des étudiants en matière de santé mentale, de préservation du lien social ou encore de lutte contre la fracture numérique. Par exemple, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère des solidarités et de la santé ont apporté leur soutien financier à l'association étudiante Nightline, plateforme téléphonique offrant un service d'écoute des étudiants (<https://www.nightline.fr/services-decoute>). Afin de compenser la perte de nombreux emplois étudiants, le Gouvernement a déployé une aide de 200 € en juin dernier ouverte notamment aux étudiants qui avaient perdu leur emploi. Les bourses sur critères sociaux ont été prolongées pour tous les étudiants qui en avaient besoin au cours du mois de juillet. D'autres mesures ont été prises, comme le gel des loyers dans les cités universitaires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36150

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1052

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4918